

Select®

Herbicide anti-graminées de post-levée dans les cultures de dicotylédones.

Description du produit en bref

Herbicide systémique sélectif de post-levée. Select ne touche que les graminées dans les cultures de dicotylédones.

Matières actives

240 g/l Cléthodime

Formulation

Concentré émulsifiable (EC)

Trademark

Arysta

Numéro d'homologation

W-6010

Mode d'action

La **Cléthodime** appartient au groupe chimique des Cyclohexane-diones. Elle est rapidement absorbée par les feuilles, puis transportée par la sève (acro et basipétale) dans toute la plante. La matière active inhibe la biosynthèse des acides gras, ce qui empêche la formation de nouvelles cellules. La plante a sa croissance bloquée et dépérit. Une efficacité rapide de Select dépend des conditions climatiques. Elle est favorisée par la chaleur et une humidité élevée de l'air. Déjà dans les 7 jours après le traitement, la croissance des graminées est bloquée. Des symptômes réels d'efficacité (coloration des feuilles) sont visibles après 8 à 14 jours. Après un traitement avec Select, sous une faible traction, la hampe des graminées s'arrache facilement de sa gaine et présente une coloration à sa base. Select exerce une action par contact et, de ce fait, ne touche que les graminées développées au moment du traitement. Les graminées qui poussent ultérieurement ne sont pas touchées.

Utilisation Arboriculture

Fruits à pépins

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Repousse possible durant la saison.

Utilisation Cultures de baies

Fraises

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application : avant la floraison et après la récolte.

Utilisation Cultures maraîchères

Asperges

Dosage : 0.75 l/ha Select contre les graminées annuelles après la récolte. Au maximum 1 traitement par saison. Traitement sous le feuillage de la culture.

Betteraves à salade

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Délai d'attente : 60 jours.

Carottes

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Délai d'attente : 8 semaines.

Choux pommés (chou blanc, chou rouge, chou frisé)

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées

vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Délai d'attente : 4 semaines.

Echalottes

Dosage : 0.4 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application BBCH 12. Délai d'attente : 56 jours.

Fines herbes

Ciboulette, estragon, laurier-cerise, persil, romarin, sauge, thym

Dosage : 0.5 l/ha Select contre monocotylédones annuelles. Délai d'attente : 60 jours. Application en post-plantation, en post-levée, après débourrement ou sur cultures installées. Au maximum 1 application par an et par culture.

Haricots

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Dernier traitement avant la floraison. 1 traitement au maximum par année.

Oignons

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Délai d'attente : 8 semaines.

Panais

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application BBCH 12-19. Délai d'attente : 40 jours.

Persil à grosse racine

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application BBCH 12-19. Délai d'attente : 40 jours.

Poireaux

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées

vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Délai d'attente : 4 semaines.

Pois écosés

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles.

Pomme de terre douce

En plein air

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles. Délai d'attente: 60 jours.

Radis long

Dosage : 0.4 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application BBCH 12-19. Délai d'attente : 40 jours.

Raifort

Dosage : 0.4 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application BBCH 12-19. Délai d'attente : 40 jours.

Raves de Brassica rapa et B. napus

Dosage : 0.4 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Application BBCH 12-19. Délai d'attente : 40 jours.

Scorsonères

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées. Application du stade 1- à 2 feuilles de la culture.

Tomates

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Délai d'attente : 8 semaines.

Utilisation Cultures ornementales

Arbres et arbustes (hors forêt)

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées. 1 traitement au maximum par année et parcelle. Traitement sous-foliaire uniquement.

Utilisation Grandes cultures

Betteraves à sucre et fourragères

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales.

Colza

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles. 1 traitement au maximum par année.

Lin

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales.

Pavot

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles. 1 traitement au maximum par année.

Pois protéagineux

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles. 1 traitement au maximum par année.

Pommes de terre (plantons et consommation)

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales.

Soja

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles. 1 traitement au maximum par année.

Tabac

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées. 1 traitement au maximum par année immédiatement après la plantation.

Tournesol

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. 1 traitement au maximum par année.

Trèfles pour la production de semences

Dosage : 0.75 l/ha Select contre les graminées. 1 traitement au maximum par année.

Utilisation Viticulture

Vigne

Dosage : 0.5 l/ha Select contre les graminées annuelles, 1.0 l/ha Select contre les graminées

vivaces (chiendent, dactyle, ray-grass) et repousses de céréales. Repousse possible durant la saison.

Spectre d'efficacité

Bonne efficacité sur : chiendent, vulpin des champs, agrostide jouet du vent, folle avoine, les genres de millet, dactyle aggloméré, brome, ray-grass, repousses de céréales et pâturin annuel.

Restrictions

Préparation de la bouillie : Porter des gants de protection + des lunettes de protection ou une visière. Il ne faut pas utiliser Select par temps froid (efficacité optimale dès 10°C), en cas de risque de gel, après une gelée, en terrain détrempé, par sécheresse, en cas de carence nutritive et dans des cultures affaiblies. La quantité d'eau nécessaire varie entre 200 et 400 l/ha. Condition d'emploi : une application de Select peut avoir lieu du stade 3 feuilles des graminées jusqu'au début du tallage, indépendamment du stade de développement de la culture. Le chiendent doit être traité lorsqu'il a atteint 15 à 20 cm. SPe 3: Pour protéger les plantes non cibles des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux biotopes (selon art. 18a et 18b, LPN). Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive, conformément aux instructions de l'OFAG. Ne pas utiliser avec un adhésif ou un agent mouillant contenant de la lécithine de soja.

Miscibilité

Dans la mesure du possible, Select devrait être utilisé seul. Dans la culture de colza, il est possible de mélanger Select aux insecticides ou aux fongicides. D'autres mélanges sont possibles avec l'accord de notre service technique. Pour améliorer l'efficacité Select peut être mélangé avec 1.0 l/ha de Zofal R.

Rotation culturale

Il n'y a pas de restriction dans le cas d'une rotation normale. Dans le cas d'enfouissement prématuré de la culture précédente, des dicotylédones peuvent être mises en place. Des céréales et du maïs peuvent être semés 4 semaines après traitement et travail du sol.

Production sous label et PI

Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL. PI

(PER):

Conditions climatiques

L'efficacité n'est pas influencée par des précipitations si ces dernières surviennent plus de 2 heures après le traitement.

Important à savoir

Dans les céréales, le maïs et les autres graminées de culture, ainsi que sur des surfaces destinées à ces dernières, toute dissémination ou dispersion de bouillie de traitement doit être évitée. Ne pas appliquer Select en zones protégées (SI, SII, SIII) pour le captage de sources ou d'eau souterraine.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence

Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Restes et emballages vides

Les restes de produits doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge.

Indications pour l'acheteur

Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

Mention d'avertissement

DANGER

Phrases H

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H317** Peut

provoquer une allergie cutanée. **H319** Provoque une sévère irritation des yeux. **H336** Peut provoquer somnolence ou vertiges. **H411** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **EUH401** Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Phrases P

RRV Emploi interdit sur les toits et les terrasses, sur les aires d'entreposage, sur les routes, les chemins et les places, sur les talus et les bandes de verdure le long des routes et des voies ferrées.

P102 À conserver hors de portée des enfants.

P261 Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient en prenant toutes précautions d'usage.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

SPE2 Afin de protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit dans les zones de protection des eaux souterraines (S2).



GHS07



GHS08



GHS09

En cas d'urgence, intoxications

Centre d'information toxicologique à Zurich, Tél. 145
ou 044 251 66 66.

Emballage

10 02 35 Emballage simple à 5 l

10 02 35 Carton à 4 x 5 l

Emballage

10 02 81 Emballage simple à 1 l

10 02 81 Carton à 12 x 1 l

Contact

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17 A

4800 Zofingen

Tél: 062 746 80 00

info@staehler.ch

<http://www.staehler.ch>